



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

*Société anonyme au capital de 4 491 966 903 euros
Siège social : 91-93 Boulevard Pasteur, 75015 Paris
784 608 416 R.C.S. Paris*

Paris, le 1^{er} février 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ne doit pas être distribué aux Etats-Unis, au Canada, au Japon et en Australie

Succès de l'augmentation de capital de 4 milliards d'euros

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 4 milliards d'euros, lancée par Crédit Agricole S.A. le 4 janvier 2007, afin de financer notamment sa quote-part du prix d'acquisition de Cassa di Risparmio di Parma e Piacenza, de Banca Popolare FriulAdria et de 202 agences de Banca Intesa a connu un grand succès.

Dans le cadre de cette opération, l'actionnaire majoritaire, SAS Rue La Boétie, détenant 54,7 % du capital s'était engagé à souscrire à titre irréductible à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription, et à concurrence du solde éventuel de l'augmentation de capital non souscrite à titre irréductible ou réductible par les autres actionnaires.

Hors prise en compte de la souscription à titre irréductible de l'actionnaire majoritaire, SAS Rue La Boétie, le nombre total d'actions nouvelles demandées tant à titre irréductible que réductible a représenté 1,8 fois le nombre d'actions restant à souscrire.

La souscription totale à titre irréductible a porté sur 149 125 824 actions nouvelles soit 99,60% de l'émission. La souscription à titre réductible s'est élevée à 56 021 188 actions nouvelles et ne sera en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 606 406 actions nouvelles.

A la suite de cette augmentation de capital par émission de 149 732 230 actions nouvelles, le nombre total d'actions composant le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élèvera à 1 647 054 531, et la participation de SAS Rue La Boétie au capital sera maintenue à 54,7%. Le règlement livraison et l'admission aux négociations des actions nouvelles sur l'Eurolist d'Euronext Paris interviendront le 6 février prochain. Les actions nouvelles porteront jouissance 1^{er} janvier 2006 et seront cotées sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Avertissement

Ce document ne doit pas être fourni, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon et en Australie.

Ce document et l'information qu'il contient ne constituent pas une offre de vendre ni une sollicitation d'acquérir des valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie, et aucune offre ou vente de valeurs mobilières n'est proposée dans un pays où une telle offre ou vente serait illégale. Les actions et les droits préférentiels de souscription de CRÉDIT AGRICOLE S.A. mentionnés dans ce document ne pourront être offerts ou vendus aux Etats-Unis (tel que ce terme est défini par la Regulation S du US Securities Act de 1933, telle que modifiée) en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié, il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans le présent document aux Etats-Unis ni réalisation d'une quelconque offre publique de vente portant sur des actions ou des droits préférentiels de souscription aux États-Unis.

*Au Royaume-Uni, ce document est seulement destiné aux personnes qui (a) ont une expérience professionnelle en matière d'investissement (« investment professionals ») visées à l'article 19(5) du Financial Services and Market Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordre** ») ou (b) sont des « high net worth entities » ou toute autre personne auxquelles le prospectus peut être légalement communiqué, entrant dans le champ d'application de l'article 49(2 (a) à (d)) de l'Ordre (ci-après dénommées les « **Personnes Qualifiées** »). Ce document et son contenu est uniquement destiné aux Personnes Qualifiées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Toute personne procédant à la distribution de ce document doit au préalable s'assurer qu'une telle distribution ne contrevient pas à une quelconque disposition légale ou réglementaire.*